Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

Nyons le 5 novembre 2021

LE CEDER DEVIENT SERVICE PUBLIC DE L’ENERGIE

***En 2021, le CEDER est devenu officiellement l’opérateur du service public de la rénovation énergétique en Drôme et Vaucluse. De nouvelles permanences voient le jour en cette rentrée pour répondre au mieux aux attentes des citoyens.***

*La massification du nombre de rénovations énergétiques est un enjeu majeur afin d’atteindre nos objectifs nationaux de réductions de consommations d’énergie. C’est aussi une réelle source d’économie financière et une évidente amélioration du confort pour les ménages. Le CEDER a toujours et encore pour mission d’accompagner les porteurs de projets pour amener les bâtiments à gagner en performance énergétique contribuant ainsi à répondre aux enjeux climatiques mondiaux de réduction de gaz à effet de serre.*

Les certificats d’énergie comme financement du service

Ce service public de la rénovation énergétique est désormais financé par les certificats d’économie d’énergie et les collectivités locales. Il est également coordonné et déployé par les communautés de communes. En découle un partenariat qui implique les collectivités et répond aux attentes des administrés du territoire notamment par la multiplication des permanences d’accueil du public.

Nouvelles permanences Information Energie en Drôme et Vaucluse

Les 6 conseillers du CEDER, membre du réseau FAIRE accueillent le public par **téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h** (sauf mardi matin et mercredi) au **04 75 26 22 53 ou 04 90 36 39 16**

Vous pouvez retrouver les techniciens qui vous accompagneront de la réflexion à la réalisation de votre projet (projet, liste d’artisans labellisés, aides financières, choix du matériel) sur :

Montélimar : lundi matin et vendredi après midi

Suze la Rousse : lundi (1er du mois) après midi

Grignan : lundi (2e du mois) après-midi

Donzère : lundi (3e du mois) après midi

Orange : mardi (1er, 3e et 5e du mois) matin

Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Mornas : mardi (2e du mois) après-midi, se renseigner auprès du CEDER

Bollène : mardi (4e du mois) après-midi

Nyons : mercredi (2e et 4e du mois) matin

Buis les B : jeudi (1er, 3e et 5e du mois) matin

St Paul 3 Châteaux : jeudi (2e et 4e du mois) matin

Vaison la Romaine : jeudi (1er, 3e et 5e du mois) après midi

Valréas : jeudi (2e et 4e du mois) après midi

Dieulefit : vendredi matin

**Retrouvez les lieux et horaires des permanences sur le site** [**www.ceder-provence.org**](http://www.ceder-provence.org)

**Le CEDER, opérateur du service public de l’énergie en sud Drôme et nord Vaucluse, vous accueille du lundi au vendredi pour vous accompagner dans tous vos projets de rénovation de façon neutre, objective et gratuite**

**En cas d'utilisation des images, merci d'indiquer le Crédit photos du CEDER**CONTACT Presse uniquement : Perrine DYON – Resp. de projet - Communication / 06 70 10 84 66